

Compte rendu de la séance du 5 novembre 2021

Présents : M. BONNET Bernard, M. PERRIN David, M. GUYON Thierry, Mme MERLE Anne-Marie, M. FOUILLOUX Gilles, Mme. FAURE Murielle, Mme PELLISSIER Élisabeth, Mme. BARDOTTI Stéphanie, Madame GATTE Hélène, M. GUARNERI Giovanni, Mme. FAURE Jocelyne Mme. MOLLARET Françoise M. CREPET Sébastien M. PATOUILLARD Cédric M. REYMONDON Frédéric, M. MAYET Iwan

Excusés : Mme. RODRIGUEZ Frédérique, Mme. BRUNON Hélène, Mme. DIOLOGENT Catherine.

Secrétaire de la séance : M. CREPET Sébastien

Monsieur le Maire excuse Mme. Frédérique RODRIGUEZ, Mme. Hélène BRUNON qui donne pouvoir à Mme. MOLLARET, et Mme. Catherine DIOLOGENT, il félicite cette dernière suite à la naissance du petit Marius.

Monsieur le Maire accueille Mme. CONSTANTIN de l'agence d'urbanisme EPURES, cette dernière procède à la présentation de l'étude qu'elle a menée sur la chapelle de la place du marché. A la suite de cette présentation M. BONNET remercie Mme. CONSTANTIN et l'agence pour le travail réalisé. Après son départ M. BONNET effectue un tour de table afin d'avoir le point de vue de chacun. Il met ensuite au vote.

Choix sur l'avenir de la chapelle place du marché (DE 2021_060)

Monsieur le Maire évoque la chapelle de la place du marché et l'étude dont elle a fait l'objet par l'agence d'urbanisme EPURES. Il s'agissait ici de connaître la valeur patrimoniale de cet édifice et d'établir plusieurs scénarios d'aménagement. Suite à la présentation de l'étude, M. le Maire demande au conseil de se prononcer sachant que dans la mesure où la chapelle serait conservée une étude structure sera sollicitée afin de connaître la solidité de l'édifice et ne pas engendrer des frais trop importants pour la commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce de la manière suivante :

- Conservation de la chapelle 10 voix
- Démolition de la chapelle 7 voix

La chapelle sera donc conservée, une étude structure sera commandée avant tout projet d'aménagement.

Choix d'un architecte pour la réalisation du centre technique municipal (DE 2021_061)

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de retenir un architecte pour la réalisation du futur centre technique municipal. A ce titre une consultation a été lancée, à l'issue de celle-ci et après présentation du rapport d'analyse des offres il est proposé de retenir l'atelier David FARGETTE pour un montant de 34 000 euros Hors Taxes.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Demande de subvention auprès du Département (Appel à Partenariat) pour le vestiaire Village Sport Nature (DE 2021_062)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département pour le financement du vestiaire du Village Sport Nature. La dépense est estimée à 51 000 euros HT le choix des entreprises est en cours. Le montant de la subvention sollicitée est de 50% de la dépense subventionnable. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Positionnement du conseil municipal sur le troisième projet éligible au plan de relance métropolitain (DE 2021_063)

Monsieur le Maire évoque le plan de relance métropolitain. Il rappelle que 3 projets peuvent être déposés, le premier projet étant le terrain de football en gazon synthétique, le deuxième le futur centre technique municipal, il propose d'inscrire la sécurisation de l'église comme troisième projet et demande au conseil de se prononcer. A l'unanimité le conseil valide le projet de « sécurisation » de l'église comme 3^{ème} projet pour le plan de relance de SEM.

Modification de la quotité du poste de Mme. BRUSQ Adjoint d'animation principale première classe (DE 2021_064)

Monsieur le Maire fait part du souhait de Mme. BRUSQ Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe de diminuer son temps de travail de 30 à 28 heures hebdomadaire. Monsieur le Maire propose donc de donner une suite favorable à cette demande et demande au conseil de se prononcer. Il fait part de l'avis favorable du CTI du centre de gestion. Adopté à l'unanimité.

Convention de participation communes extérieures centre de loisirs vacances (DE 2021 065)

Monsieur le Maire évoque les conventions de participation des communes extérieures pour le centre de loisirs extrascolaire. Il propose de renouveler ces conventions en les mettant à jour pour l'ensemble des communes concernées (Rozier-Côtes- d'Aurec, Aboen, Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron) et également de l'autoriser à signer de nouvelles conventions pour d'éventuelles nouvelles communes ou EPCI concernés dans le futur. Adopté.

Nouveaux tarifs de la cantine scolaire :

Ce dossier est ajourné en raison de manque d'éléments qui ne sont pas arrivés dans les temps.

Subventions diverses (DE 2021 66) :

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter les subventions 2021 suivantes :

Coopérative scolaire des Marronniers	1 200 euros
MFR de Montbrison	80 euros

TOTAL	1 280 euros

Ces subventions sont adoptées à l'unanimité.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

- Technique : La commission s'est réunie pour évoquer notamment l'avenir de la chapelle, le projet de sécurisation de l'église ainsi que le vestiaire de l'espace sport pleine nature et le centre technique municipal. La question du renouvellement du personnel a été abordée avec plusieurs départs à la retraite à partir de 2024. Une réorganisation du service est envisagée avec notamment la mise en place d'astreintes et d'une direction clairement identifiée. Il est demandé de créer une commission spécifique pour l'attribution des concessions reprises au cimetière, sont intéressés pour y participer Mme. FAURE Murielle, M. CREPET, et M. GUYON.
- Ecole : Le centre de loisirs du mercredi matin sera maintenu en raison de l'augmentation des effectifs. Le conseil d'école s'est déroulé, peu de questions pour la mairie, problème de stationnement vers l'épicerie une sensibilisation sera faite aux familles par le portail. La dotation informatique de SEM est installée (PC, vidéoprojecteurs). Le travail de prospection sur les effectifs de la rentrée prochaine est en cours. Le centre de loisirs des petites vacances s'est bien déroulé, le travail pour la mise en place d'un conseil municipal pour enfant continue mais est décalé en raison du contexte sanitaire notamment. Un travail est également mené avec SEM sur le Plan Alimentaire Territorial avec en perspective la mise en œuvre de la loi Egalim au 1^{er} janvier 2022. Enfin le repas de Noël se déroulera en mode self comme l'année dernière.
- Police municipale : La ville de Firminy doit adopter la convention de mise à disposition de policiers municipaux à la commune de Saint-Maurice en Gourgois au mois de décembre prochain. Une réunion de travail est programmée afin de dessiner les contours de leurs missions (heures, tâches, déploiement, zones, fréquence...)
- Une campagne de vaccination sera organisée pour les personnes qui ont bénéficié de la première campagne avec le CCAS.

Informations diverses :

- Commémoration du 11 novembre le 14 novembre prochain à 11h.
- Prochain conseil municipal le 3 décembre prochain
- Commission finance le 15 décembre
- Vœux au personnel le 10 décembre